

ANNEXE II-D: ANALYSE DES DÉPENSES PAR BÉNÉFICIAIRE¹

Définitions et méthode

1. Le montant des dépenses par bénéficiaire est un indicateur visant à mesurer le coût moyen de l'assistance apportée par le PAM à chaque bénéficiaire de niveau 1² sous la forme de produits alimentaires, de transferts de type monétaire ou de bons-produits, afin d'améliorer la sécurité alimentaire ou l'état nutritionnel des personnes concernées.
2. Deux mesures sont utilisées: les dépenses journalières par bénéficiaire et les dépenses annuelles par bénéficiaire. La première est obtenue en divisant le montant total des dépenses par le nombre total correspondant de transferts quotidiens, lui-même calculé en multipliant le nombre de jours pour lesquels une assistance est fournie par le nombre de bénéficiaires, tels qu'indiqués dans les rapports relatifs aux distributions. La seconde est obtenue en divisant le montant total des dépenses annuelles par le nombre total de personnes recevant une assistance au titre d'un ou de plusieurs programmes mis en œuvre par le PAM au cours de l'année considérée. Un cycle d'assistance plus long est susceptible de faire augmenter le montant des dépenses annuelles par bénéficiaire sans effet sur les dépenses journalières, tandis qu'une diminution des rations a une incidence sur les dépenses tant journalières qu'annuelles.

Résultats de 2024

3. Comme indiqué dans le tableau 1, le montant effectif des dépenses par bénéficiaire enregistré en 2024 a été plus bas que le montant prévu, les dépenses journalières par bénéficiaire de transferts de type monétaire ayant été inférieures aux prévisions. Il a été tenu compte de cette évolution dans les révisions budgétaires réalisées depuis l'adoption, en novembre 2023, du Plan de gestion pour 2024-2026.

TABLEAU 1: DÉPENSES JOURNALIÈRES PAR BÉNÉFICIAIRE (MONTANTS PRÉVUS ET MONTANTS EFFECTIFS) (2024)		
Modalité	Montants prévus*	Montants effectifs
Produits alimentaires	0,42	0,42
Transferts de type monétaire	0,63	0,51
Bons-produits	0,43	0,46
Total	0,49	0,45

* Chiffres tirés du [Plan de gestion du PAM pour 2024-2026](#) (WFP/EB.2/2023/5-A/1), tableau 3.8.

¹ Le montant des dépenses par bénéficiaire correspond aux sommes moyennes engagées par le PAM au profit de chacune des personnes bénéficiant d'une assistance sous la forme de vivres, de transferts de type monétaire ou de bons-produits. Bien que ces dépenses soient assimilées à un coût, on pourrait, d'un point de vue plus large tenant compte des avantages sociaux et économiques des programmes du PAM, les considérer comme des investissements. En offrant une assistance alimentaire aux personnes qui en ont besoin, le PAM contribue à faire reculer la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire, ce qui a de nombreuses retombées positives aux niveaux individuel, familial et communautaire. Les bénéficiaires de niveau 1 qui reçoivent une assistance alimentaire dans le cadre de programmes de renforcement des capacités ne sont pas inclus dans la présente analyse.

² Les bénéficiaires de niveau 1 sont les personnes qui reçoivent une aide directe de la part du PAM.

4. En 2024, le montant total des dépenses directes du PAM a diminué de 21 pour cent par rapport à 2023, passant de 10,6 à 8,4 milliards de dollars É.-U., et le nombre de bénéficiaires a reculé de 18 pour cent, passant de 152 à 124 millions. Les dépenses annuelles par bénéficiaire ont quant à elles augmenté, passant de 50 dollars en 2023 à 51 dollars en 2024, tout comme les dépenses par bénéficiaire et par jour d'assistance (c'est-à-dire les dépenses journalières par bénéficiaire), qui sont passées de 0,42 à 0,45 dollar. L'évolution de ces principaux indicateurs est récapitulée dans le tableau 2.

Indicateur	2023	2024
Nombre total de bénéficiaires	152 millions	124 millions
Montant total des dépenses	10,6 milliards de dollars	8,4 milliards de dollars
Montant des dépenses annuelles par bénéficiaire	50 dollars	51 dollars
Montant des dépenses journalières par bénéficiaire	0,42 dollar	0,45 dollar

Analyse et interprétation

5. Entre 2023 et 2024, le nombre de bénéficiaires de l'assistance alimentaire a reculé de 19 pour cent, passant de 100,6 à 81 millions de personnes, tandis que le volume d'articles distribués a diminué de 32 pour cent, passant de 3,7 à 2,5 millions de tonnes. Au cours de la même période, le nombre de bénéficiaires de transferts de type monétaire a baissé de 21 pour cent, passant de 51,6 à 41 millions, mais celui des bénéficiaires de bons-produits a enregistré une légère hausse (2 pour cent), passant de 5,8 à 5,9 millions. Toutefois, la valeur des transferts de type monétaire correspondants a baissé de 29 pour cent, passant de 2,8 à 2 milliards de dollars, tandis que celle des bons-produits a augmenté de 7 pour cent, passant de 137 à 146 millions de dollars. Pour atténuer les effets des déficits de financement actuels et des autres contraintes opérationnelles, le PAM a redéfini ses priorités en matière d'assistance. Il a décidé selon les cas de cibler les personnes les plus vulnérables, de réduire la taille des rations, de raccourcir la durée de l'assistance ou encore d'en changer les modalités, compte tenu des conditions dans le pays et des réalités du terrain.
6. En 2024, le montant effectif des dépenses journalières par bénéficiaire de l'assistance alimentaire a coïncidé avec le montant prévu dans le Plan de gestion pour 2024-2026 (0,42 dollar dans les deux cas), alors qu'en 2023, il s'était établi à 0,36 dollar, contre 0,38 dollar prévu dans le Plan de gestion pour 2023-2025. S'agissant des transferts de type monétaire et des bons-produits, en 2024, le montant effectif des dépenses journalières par bénéficiaire s'est élevé à 0,50 dollar, contre 0,60 dollar prévu dans le Plan de gestion pour 2024-2026. En 2023, les dépenses effectives (0,55 dollar) étaient plus proches des dépenses prévues (0,60 dollar).
7. En ce qui concerne les transferts de ressources non assortis de conditions, qui constituent le principal domaine d'activité du PAM, la valeur journalière de l'assistance alimentaire fournie par bénéficiaire a progressé en 2024, s'établissant à 0,40 dollar (contre 0,32 dollar en 2023), mais la durée de l'assistance – tant prévue qu'effective – a été raccourcie. Pour ce qui est des transferts de type monétaire et des bons-produits, le coût journalier des transferts par bénéficiaire a légèrement reculé, passant de 0,49 à 0,43 dollar, mais la durée de l'assistance, à la fois prévue et effective, a augmenté par rapport à 2023.

8. Le coût total annuel par bénéficiaire a très légèrement augmenté en 2024, passant de 50 à 51 dollars. Ces chiffres incluent l'ensemble des coûts assumés par le PAM, à savoir celui des produits alimentaires fournis et des transferts de type monétaire versés aux bénéficiaires directs, mais aussi celui des initiatives de renforcement des capacités et des activités de prestation de services, qui, bien souvent, n'ont pas de bénéficiaires directs, ainsi que les coûts fixes connexes. Il convient de noter que la part des initiatives de renforcement des capacités et de la prestation de services dans les dépenses engagées par le PAM a progressé en 2024, tandis que le montant total des dépenses a reculé de 16 pour cent, ce qui coïncide bien avec la diminution de 18 pour cent du nombre de bénéficiaires.
9. Le tableau 3 donne des informations sur le montant moyen des dépenses journalières par bénéficiaire, le tableau 4 sur le montant moyen des dépenses annuelles par bénéficiaire et le tableau 5 sur la valeur journalière de l'assistance fournie dans les principaux domaines d'activité du PAM. Les activités relevant des autres domaines sont essentiellement menées sous forme d'initiatives de renforcement des capacités et de prestation de services, dans le cadre desquelles le recours aux transferts directs à des bénéficiaires de niveau 1 est limité.
10. La durée est un aspect important de l'assistance, qui en détermine l'intensité, laquelle est également influencée par deux autres facteurs, à savoir la valeur journalière de l'assistance, indiquée dans le tableau 5, et le nombre de bénéficiaires, dont il est rendu compte dans le présent Rapport annuel sur les résultats. Pour chaque domaine d'activité, cette durée dépend de la façon dont le programme est conçu et des objectifs arrêtés dans le plan stratégique de pays. Ainsi, la durée des programmes en milieu scolaire correspond généralement à la durée moyenne de l'année scolaire dans les pays où de tels programmes sont mis en place, tandis que les activités organisées dans le cadre de programmes saisonniers ou axés sur la résilience sont souvent de plus courte durée. Au cours de la mise en œuvre, certains facteurs (difficultés d'accès, déficits de financement ou encore fermeture des points de distribution) peuvent avoir pour effet d'écourter l'assistance.
11. Le tableau 6 indique le nombre moyen de jours d'assistance par bénéficiaire et par domaine d'activité. L'analyse de la durée de l'assistance permet de mieux mettre en regard le coût journalier par bénéficiaire et le coût annuel par bénéficiaire. Par exemple, si le coût journalier par bénéficiaire pour les transferts non assortis de conditions se situe dans la moyenne mondiale de 0,42 dollar, le coût annuel correspondant par bénéficiaire est le plus élevé, toutes modalités confondues, car ce domaine d'activité est celui qui présente en moyenne le plus grand nombre de jours d'assistance. En 2024, la durée moyenne de l'assistance a diminué de 6 pour cent pour les transferts non assortis de conditions et les activités de prévention de la malnutrition, mais elle a augmenté de 4 pour cent pour les activités de traitement de la malnutrition et de 2 pour cent pour les programmes en milieu scolaire.

**TABLEAU 3: MONTANT MOYEN DES DÉPENSES JOURNALIÈRES PAR BÉNÉFICIAIRE
(TRANSFERTS DE PRODUITS ALIMENTAIRES, TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET BONS-PRODUITS) (2024)**

Domaine d'activité*	Produits alimentaires		Transferts de type monétaire		Bons-produits		Toutes modalités confondues	
	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)
Mesures de protection contre les chocs climatiques	18 000 582	0,51	180 645 107	0,19	3 966 000	0,40	202 611 689	0,22
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	71 569 892	0,58	361 671 403	0,55	127 800	1,86	433 369 095	0,55
Programmes de prévention de la malnutrition	1 074 279 755	0,33	117 319 719	0,45	-	-	1 191 599 474	0,35
Programmes de traitement de la malnutrition	1 163 251 253	0,49	3 646 623	0,86	627 840	0,55	1 167 525 716	0,49
Programmes en milieu scolaire	2 105 985 347	0,17	223 937 895	0,33	239 945 456	0,40	2 569 868 698	0,21
Transferts de ressources non assortis de conditions	5 986 923 183	0,51	4 352 725 988	0,53	187 542 962	0,54	10 527 192 133	0,51
Total	10 420 010 012	0,42	5 239 946 736	0,51	432 210 057	0,46	16 092 166 805	0,45

* Les activités d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants ne figurent pas dans le tableau au motif qu'elles prennent essentiellement la forme d'un renforcement des capacités et n'incluent pas de transferts directs sous forme de produits alimentaires, de transferts de type monétaire ou de bons-produits.

TABLEAU 4: MONTANT MOYEN DES DÉPENSES ANNUELLES PAR BÉNÉFICIAIRE* (TRANSFERTS DE PRODUITS ALIMENTAIRES, TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET BONS-PRODUITS) (2024)								
Domaine d'activité	Produits alimentaires		Transferts de type monétaire		Bons-produits		Toutes modalités confondues	
	Nombre de bénéficiaires*	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)
Mesures de protection contre les chocs climatiques	387 444	24	3 686 074	9	46 635	34	4 120 153	11
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	976 482	43	4 495 876	44	5 760	41	5 478 118	44
Programmes de prévention de la malnutrition	11 445 324	31	951 472	56	9 065	43	12 405 861	33
Programmes de traitement de la malnutrition	13 382 930	42	70 034	45	10 464	33	13 463 428	42
Programmes en milieu scolaire	16 985 004	21	2 989 603	25	3 159 318	30	23 133 925	23
Transferts de ressources non assortis de conditions	49 983 803	61	31 185 691	73	2 751 079	37	83 920 573	65
Total*	93 160 987	47	43 378 750	61	5 982 321	34	142 522 058	51

* Les nombres indiqués sur cette ligne incluent les bénéficiaires qui reçoivent une assistance au titre de plusieurs programmes ou modalités de transfert. En 2024, le PAM a fourni une aide à 124 millions de personnes, dont certaines ont bénéficié de plusieurs programmes dans divers domaines d'activité.

Domaine d'activité	Produits alimentaires				Transferts de type monétaire et bons-produits			
	Valeur moyenne d'un transfert quotidien (en dollars)	Coût moyen d'un transfert quotidien (en dollars)	Montant total des dépenses par bénéficiaire	Valeur de l'assistance en pourcentage des dépenses par bénéficiaire**	Valeur moyenne d'un transfert quotidien (en dollars)	Coût moyen d'un transfert quotidien (en dollars)	Montant total des dépenses par bénéficiaire	Valeur de l'assistance en pourcentage des dépenses par bénéficiaire**
Mesures de protection contre les chocs climatiques	0,29	0,14	0,51	83	0,15	0,01	0,20	82
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	0,21	0,24	0,58	77	0,37	0,06	0,55	78
Programmes de prévention de la malnutrition	0,20	0,07	0,33	82	0,35	0,03	0,46	84
Programmes de traitement de la malnutrition	0,27	0,13	0,49	81	0,53	0,11	0,82	78
Programmes en milieu scolaire	0,09	0,04	0,17	78	0,26	0,04	0,37	80
Transferts de ressources non assortis de conditions	0,20	0,20	0,51	80	0,40	0,03	0,53	82
Total	0,19	0,15	0,42	80	0,38	0,03	0,50	82

* La valeur de l'assistance comprend la valeur du transfert et les coûts associés aux transferts, hors coûts de mise en œuvre, d'appui direct et d'appui indirect.

** Correspond aux dépenses directement engagées par le PAM pour fournir l'assistance aux bénéficiaires, exprimées en pourcentage du coût total par bénéficiaire. Ces données permettent de comparer avec plus de précision l'assistance alimentaire et les transferts de type monétaire du point de vue des bénéficiaires. Elles sont obtenues grâce à la méthode de calcul utilisée dans le Rapport annuel sur les résultats de 2023.

TABLEAU 6: DURÉE MOYENNE DE L'ASSISTANCE FOURNIE, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (EN NOMBRE DE JOURS) (2024)				
Domaine d'activité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Bons-produits	Moyenne*
Mesures de protection contre les chocs climatiques	46	49	85	49
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	73	80	22	79
Programmes de prévention de la malnutrition	94	123	0	96
Programmes de traitement de la malnutrition	87	52	60	87
Programmes en milieu scolaire	124	75	76	111
Transferts de ressources non assortis de conditions	120	140	68	125

* Les moyennes indiquées dans cette colonne correspondent à des moyennes pondérées calculées sur la base du nombre de bénéficiaires ayant reçu une assistance au titre de chaque modalité.